

A.E.P.

Société par actions simplifiée au capital de 68.602,06 euros,
Siège social : PARIS 16EME ARRONDISSEMENT (75016), 7 rue Louis David
562.056.143 RCS PARIS

Décisions du président du 30 octobre 2024

Le 30 octobre 2024

Monsieur Louis **VILGRAIN**, agissant en qualité de président de la société dénommée « **A.E.P.** », Société par actions simplifiée au capital de 68.602,06 euros, dont le siège social est à PARIS 16EME ARRONDISSEMENT (75016), 7 rue Louis David immatriculée au RCS de PARIS et identifiée sous le numéro SIREN 562.056.143, a pris les décisions suivantes.

En vue de la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant de par apport en numéraire, décidée par l'associé unique en date du 30 octobre 2024, et de la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie dans ce cadre, le président constate :

- 1) Que les 86.467 actions nouvelles de 15,24 euros de valeur nominale, émise au prix de 15,24 euros, soit sans prime d'émission, ont été souscrites intégralement par la Société dénommée « **F.S. CORPORATE FINANCE** », (ci-après « *l'Associé Unique* ») société par actions simplifiée au capital de 63.083,40 euros, dont le siège social est à HONFLEUR (14600), 7 rue Jean Revel, identifiée au SIREN sous le numéro 320.688.039 et immatriculée au RCS de LISIEUX, en totalité au moyen d'une compensation effectuée avec la créance en compte courant d'associé que la Société **F.S. CORPORATE FINANCE** détient à l'encontre de la Société, ainsi qu'il résulte du certificat établi le 30 octobre 2024 par Maître Xavier BOUTIRON, Notaire à PARIS 8EME ARRONDISSEMENT (75008), 55 boulevard Haussmann et dont une copie est demeurée ci-annexée. Cer

(Annexe n°1. **CERTIFICAT**)

- 2) Que la période de souscription est close compte tenu du fait que l'intégralité du prix de souscription de l'action a été payé par la Société dénommée « **F.S. CORPORATE FINANCE** »,
- 3) Que les actions nouvelles ont été libérées en totalité par la Société,
Ci..... 1.317.757,08 €

Total des libérations **1.317.757,08 €**

Soit un montant de 1.317.757,08 € correspondant au montant total de l'augmentation de capital.

- 4) Que les actions nouvelles sont entièrement souscrites, intégralement libérées et attribuées à l'unique souscripteur pour l'intégralité de sa souscription.
- 5) Qu'en conséquence, l'augmentation de capital de 1.317.757,08 euros est définitivement et régulièrement réalisée.

Le Président

Signature

Louis Vilgrain